

Décision

Générale

colonial

Décision n° 667/SG/SAS fixant la composition du jury chargé de la correction des épreuves des examens d'admission dans les écoles préparant aux diplômes d'Etat d'infirmier ou d'infirmière, de masseur-kinésithérapeute et de pédicure

n° 667/SG/SAS

Ministère
MINISTÈRE DE LA SANTE PUBLIQUE ET DES LOIS SO-
CIALES

Date de publication
29 avril 1968

Numéro JO
n° 9 du 10/05/1968

Date du numéro
10 mai 1968

TEXTE INTÉGRAL

Le jury chargé de la correction des épreuves d'admission dans les écoles préparant aux diplômes d'Etat d'infirmier ou d'infirmière (1^o session 1968), de masseur-kinésithérapeute et de pédicure, est composé comme suit : — le Médecin Général Malaspina, directeur de la Santé publique, président ; — deux membres du Corps enseignant désignés par le Chef du Service de l'Enseignement du T.E.A.I, membres : — le Pharmacien Commandant Durand, pharmacien-chef à l'hôpital Peltier, membre ; — Mme Lardenois, infirmière diplômée d'Etat à l'hôpital Peltier, membre. Les examens d'admission aux écoles de masso-kinésithérapie et de peédicurie auront lieu les 8 et 9 mai 1968 ; l'examen d'admission aux écoles d'infirmier et d'infirmière aura lieu le 16 mai 1968. Les différentes épreuves se dérouleront à l'hôpital Peltier et leur surveillance sera assurée à la diligence du Directeur de la Santé publique.